

Ville d'ORANGE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Note de synthèse



SOMMAIRE

- **Introduction**
- **1 – Rétrospective de l'exécution budgétaire 2016**
 - 1.1 – Grandes masses*
 - 1.2 – Détails par chapitres réels*
- **2 – Du contexte économique international au contexte économique local**
 - 2.1 – Une économie mondiale bénéficiant d'une croissance molle*
 - 2.2 – Les Etats-Unis*
 - 2.3 – Les Economies Emergeantes*
 - 2.4 – La zone Euro*
 - 2.5 – La France*
- **3 – La loi des finances 2017**
 - 3.1 – Les réductions*
 - 3.2 – Réforme de la DGF*
 - 3.3 – Zoom sur le renforcement de la péréquation verticale*
 - 3.4 – Zoom sur l'aménagement de la péréquation horizontale*

SOMMAIRE

- 3.5 – soutien de l'investissement local
- 3.6 – compensation des transferts de compétences
- 3.7 – Aménagement de la fiscalité locale
- 3.8 – Transposition de la loi de finances 2017
- **4 – L'évolution de nos ressources humaines**
 - 4.1 – l'évolution des dépenses de personnel en 2017
 - 4.2 – La structure des effectifs
 - 4.3 – L'égalité entre les femmes et les hommes
- **5 – Situation de la dette**
 - 5.1 – Une dette nulle en 2017
 - 5.2 – Désendettement
 - 5.3 – Comparatif d'endettement entre quelques communes et EPCI de Vaucluse
- ▶ **6 – Les opérations pluriannuelles**
 - 6.1 – Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)
 - 6.2 – Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)
 - 6.3 – De grandes tendances
 - 6.4 – Suivi du réalisé des AP/CP en cours

SOMMAIRE

- ▶ **7 – Les orientations 2017**
 - 7.1 – *Effort d'investissement de la ville d'Orange - Comparatif entre communes et intercommunalités de Vaucluse*
 - 7.2 – *Les recettes*
 - 7.3 – *Les dépenses de fonctionnement*
 - 7.4 – *Les dépenses d'investissement*
 - 7.5 – *Fiscalité*
 - 7.6 – *Prévisions budgétaires 2017 : Grandes masses*
- ▶ **8 – Le pacte financier conclu avec notre intercommunalité**
- ▶ **9 – Quelques inscriptions budgétaires significatives 2017**
- ▶ **10 – Les budgets annexes**
 - 10.1 – *Eau et Assainissement*
 - 10.2 – *Pompes funèbres et Crématorium*
 - 10.3 – *Parking*
 - 10.4 – *Transport*
- ▶ **Conclusion**
- ▶ **Glossaire**

INTRODUCTION

► REGLEMENTATION

Article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

► DEFINITION

Le Rapport d'Orientation Budgétaire constitue la phase préalable obligatoire au vote du Budget Primitif. Il a lieu entre 1 jour et 2 mois avant l'examen du Budget Primitif. Une délibération prend acte de la tenue du débat sans pour cela revêtir un caractère décisionnel.

► CONTENU

Jusqu'à présent ce rapport portait essentiellement sur les orientations générales du Maire et les engagements pluriannuels. La loi sur la Nouvelle Organisation du Territoire de la République « dite » **NOTRe** du 07 août 2015 a modifiée l'article L2312-1 du CGCT en le complétant par des informations sur la structure de la Collectivité et sur l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que les articles L1619-9 et L1611-35 introduisant des dispositions ayant trait à l'étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement qui est établie pour tout projet d'opération exceptionnelle* d'investissement.

* pour notre Commune il s'agirait d'une opération d'investissement d'un montant représentant à minima 75% des recettes réelles de fonctionnement.

INTRODUCTION

■ OBJECTIFS

Exposer les contraintes externes et internes influençant la situation financière de la collectivité. Proposer les orientations de la collectivité en terme de fiscalité, d'emprunt, d'investissement et de nouveaux services rendus.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2017

Afin de répondre aux exigences nouvelles de la loi « NOTRe », le Rapport 2017 prendra en compte les nouvelles thématiques notamment sur le personnel et la pluriannualité des investissements.

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante. Il est à souligner qu'à partir de cette année, cette délibération fera l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. En effet, par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

1

RETROSPECTIVE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2016



Présentation des résultats sous réserve de concordance avec le Compte de Gestion du Trésorier (les Comptes Administratifs et les Comptes de Gestion sont en cours d'élaboration)

Seules sont prises en compte les opérations réelles afin de rester dans des montants comparables, les opérations d'ordre et exceptionnelles restant plus aléatoires

Rétrospective de l'exercice budgétaire 2016

1.1 – GRANDES MASSES

Fonctionnement	2014	2015	2016
Recettes	33 558 863,41 €	33 615 900,06 €	35 926 041,91 €
Dépenses	25 374 546,76 €	25 071 839,41 €	27 109 679,12 €
Solde d'exécution	8 184 316,65 €	8 544 060,65 €	8 816 362,79 €
Investissement	2014	2015	2016
Recettes	17 443 540,83 €*	6 887 560,43 €*	4 891 378,35 €*
Dépenses	9 811 434,67 €	8 026 945,43 €	10 094 512,45 €
Solde d'exécution	7 632 106,16 €	-1 139 385,00 €	-5 203 134,10 €
Deux sections confondues	2014	2015	2016
Recettes	51 002 404,24 €	40 503 460,49 €	40 817 420,26 €
Dépenses	35 185 981,43 €	33 098 784,84 €	37 204 191,57 €
Solde d'exécution	15 816 422,81 €	7 404 675,65 €	3 613 228,69 €

* La forte diminution des recettes réelles d'investissement provient du transfert de compétences à la CCPRO notamment la voirie qui fait que le déficit d'investissement à combler est passé de 14,7 M€ en 2014 à 2,9 M€ en 2015 et 3,4 M€ de provisionnel au Compte Administratif 2016.

Rétrospective de l'exercice budgétaire 2016

1.2 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	libellé	2014	2015	2016
011	Charges à caractère général	7 080 656,75 €	6 170 613,96 €	6 918 478,07 €
012	Charges de personnels	14 244 930,96 €	14 765 953,19 €	15 825 020,01 €*
014	Atténuation de produits	168 609,00 €	171 495,00 €	300 622,00 €
65	Autres charges de gestion courante	4 055 308,04 €	4 122 371,12 €	4 057 845,75 €
66	Charges financières	11 964,92 €	11 186,19 €	7 713,29 €
total		25 374 546,76 €	25 071 839,41 €	27 109 679,12 €

* L'augmentation de 1,0 M€ provient de l'Augmentation des charges URSAFF ainsi que de recrutement de personnels. (Animation, Funéraire, Finances, Espaces Verts)

Rétrospective de l'exercice budgétaire 2016

1.2 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	libellé	2014	2015	2016
013	Atténuation de charges	41 913,98 €	60 778,49 €	65 790,64 €
70	Produits de services, du domaine	2 138 726,14 €	2 176 984,08 €	2 325 906,86 €
73	Impôts et taxes	21 179 414,14 €	21 658 191,73 €	25 192 642,74 €*
74	Dotations, subventions et participations	9 396 630,71 €	8 929 422,02 €	7 522 062,77 €
75	Autres produits de gestion courante	794 384,27 €	786 814,44 €	812 840,52 €
76	Produits financiers	7 794,17 €	3 709,30 €	1 351,44 €
Total		33 558 863,41 €	33 615 900,06 €	35 926 041,91 €

* L'augmentation de 3,5 M€ provient du montant définitif de l'Attribution de Compensation de notre Commune fixée à 6,7 M€ au lieu de 2,8 M€ (AT provisoire que nous avons reçue en 2014 et 2015. Pour 2017 nous fixons notre Attribution de Compensation à 5,7 M€ afin de laisser 1 M€ supplémentaire de travaux à la CCPRO.

Rétrospective de l'exercice budgétaire 2016

1.2 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	libellé	2014	2015	2016
20	Immobilisations incorporelles	115 066,87 €	224 171,73 €	241 883,33 €
204	Subventions d'équipement versées	477 831,68 €	19 299,94 €	12 947,95 €
21	Immobilisations corporelles	7 522 370,79 €	5 860 409,41 €	7 058 458,80 €
23	Immobilisations en cours	1 255 736,42 €	1 227 497,25 €	2 646 005,79 €
	Total des opérations d'équipement	9 371 005,76 €	7 331 378,33 €	9 959 245,87 €
16	Emprunts et dettes assimilées	440 428,91 €	695 567,10 €	134 396,58 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	820,00 €
Total		9 811 434,67 €	8 026 945,43 €	10 094 512,45 €

Rétrospective de l'exercice budgétaire 2016

1.2 – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	libellé	2014	2015	2016
13	Subventions d'investissement	455 837,07 €	1 244 606,93 €	1 178 847,37 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 217 405,75 €	2 695 935,82 €	305 617,40 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	14 762 490,01 €	2 944 694,68 €	3 393 453,58 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	6 436,00 €	2 323,00 €	5 060,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	8 400,00 €
27	Autres immobilisations financières	1 372,00 €	0,00 €	0,00 €
Total*		17 443 540,83 €	6 887 560,43 €	4 891 378,35 €

* La diminution d'année en année provient d'une part du besoin d'autofinancement de la section d'investissement qui s'amoindrit et d'autre part de l'encaissement du FCTVA 2014 qui ne s'effectuera qu'en 2017.

2

DU CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL AU CONTEXTE ECONOMIQUE LOCAL



Présentation du panorama d'une économie mondiale hétérogène
et
des prévisions de faible croissance 2017

2 – CONTEXTE INTERNATIONAL

Le contexte international connaît une timide reprise

2.1 - UNE ECONOMIE MONDIALE BENEFICIANT D'UNE CROISSANCE MOLLE GRACE A :

- Des politiques budgétaires expansionnistes assouplies de la Chine et des Etats-Unis ;
- Des taux de prêt des principales banques mondiales nuls voire en négatif ;
- Une augmentation continue du prix du pétrole non rassurante due au resserrement de la production des pays producteurs.

Laisant espérer :

- Une prévision de croissance de 2,7% à l'échelle mondiale se traduisant par une légère augmentation des Produits Intérieurs Bruts (PIB) comprise entre 2,7% et 3,1% ainsi que des prix à la consommation à 3,4%. Un retour de croissance à 3,80% (proche des 4% d'avant crise) est envisageable pour 2018 à condition que les différents acteurs mènent des politiques massives d'investissement en profitant des taux d'emprunt actuellement au plus bas.
- La croissance des économies développées devrait passer cette année de 1,6% à 1,8% l'an dernier et celle des économies émergentes et en développement de 3,4% à 4,2%.

2 – CONTEXTE INTERNATIONAL

2.2 – LES ETATS-UNIS

- Ils restent, encore une fois, l'élément moteur des pays à économie avancée avec une croissance 2017 annoncée à 2,20% (1,60% en 2016), des prix à la consommation à 2,30% et un taux de chômage proche du plein emploi.
- Une incertitude plane néanmoins sur l'économie américaine due à son nouveau Président qui divise sa population et qui parle d'instaurer une politique à la fois expansionniste et protectrice.
- De plus, le resserrement des conditions financières, avec notamment la hausse du dollar et des taux d'emprunt, observé depuis l'été 2016, pourrait peser sur la croissance au premier semestre de 2017.

2 – CONTEXTE INTERNATIONAL

2.3 - LES ECONOMIES EMERGEANTES

- Seuls l'Asie du Sud emmenée par l'Inde, les Etats-Unis, la zone euro et le Japon ont tiré leur épingle du jeu.
- Plus que l'atterrissage chinois, si délicat à vivre pour l'ensemble du monde, c'est le ralentissement simultané de l'économie de quatre des cinq BRICS (Brésil, Russie, Chine et Afrique du Sud) qui a assombri les perspectives économiques générales.
- Pour se protéger des risques financiers, les pays en développement ont trois armes principales à leur disposition : la flexibilité du taux de change, la réduction de la fluctuation du taux de change ou les contrôles de capitaux.

(Source : Finance Active, Reuters, FMI)

2 – CONTEXTE EUROPEEN

2.4 – LA ZONE EURO

- La croissance de la zone Euro s'est accélérée en fin d'année 2016.
- Sur l'ensemble de 2016 la croissance du PIB a été de 1.7% après 1.9% en 2015. L'acquis à la fin 2016 pour 2017 est de 0.7%. C'est le chiffre le plus élevé depuis 2010. Cela veut dire que l'année 2017 démarre sur une note robuste.
- La croissance pourrait être cohérente avec celle des Etats-Unis et tendre vers 2 % si tout va bien avec un PIB autour de 1,4 %.
- La croissance est restée solide en début d'année dans la zone euro, la baisse de l'euro renforçant la demande pour les produits manufacturés à l'export tandis que les services ont continué de croître en dépit de prix en hausse.
- Plusieurs indices montrent des signes particulièrement encourageants. L'indice de l'emploi est à son meilleur niveau depuis février 2008, ce qui montre clairement que les firmes embauchent à un rythme qu'on n'avait plus vu depuis la crise financière mondiale.

(Source : Finance Active, Reuters, FMI)

2 - CONTEXTE NATIONAL

2.5 – LA FRANCE

- Le scénario budgétaire du Ministère des Finances table sur une croissance de 1,5% de l'économie française en 2017 mais :
- Limitée à 1,2% cette année, la croissance française n'arrive pas à retrouver les rythmes qu'elle connaissait avant la crise.
- la mauvaise surprise de cette année vient certainement du commerce extérieur - qui a ôté 0,7 point à la croissance -, la France ne parvenant toujours pas à regagner des parts de marché à l'international.

La Dette française :

- Pour mémoire la dette française (des Administrations française sous formes d'emprunts) représentera 97,3% de son P.I.B. 2017 soit 2 200 milliards. Notre pays empruntera 185 milliards en 2017 dont 62% serviront au remboursement de la dette existante dont 41,5 milliards d'intérêts. Nous nous endettons de 2 665 € à chaque seconde... Chaque ménage a ainsi une dette virtuelle de 70 000 € sur ses épaules ou encore 35 000 € par habitant. Il est à souligner que les retraites « non financées » n'apparaissent pas dans la dette française alors qu'elles représentent à elles seule 1 000 milliards d'euros.

Les taux d'intérêts : Historiquement au plus bas, voire négatifs, ils devraient remonter en 2017 afin de soutenir la croissance.

3

LA LOI DE FINANCES 2017



Tour d'horizon des réformes contenues dans la Loi de Finances 2017 et impactant plus ou moins notre Commune et notre Intercommunalité

3 – LA LOI DE FINANCES 2017

Votée le 30 décembre 2016, la Loi de Finances s'articule autour de cinq axes principaux pour le bloc communal :

- Une réduction et réforme de la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** du bloc communal et des **Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)** ; (Pour mémoire notre Commune aura perdu 42% de sa DGF d'origine);
- Le renforcement de la péréquation verticale et la stabilisation de la péréquation horizontale ;
- La poursuite du soutien à l'investissement local ;
- La compensation des compétences transférées ;
- L'aménagement de la fiscalité locale.

3 – LA LOI DE FINANCES 2017

3.1 - LES REDUCTIONS

- Réduction de la DGF au titre de la Contribution au Redressement des Finances Publiques :
- Le montant initialement prévu se voit réduit de moitié soit **0,725 Md€** pour les Communes et **0,310 Mds** pour les EPCI (forte probabilité de glissement de l'autre moitié sur 2018)
- Le calcul s'effectue toujours au prorata des recettes réelles de fonctionnement du budget principal de l'année N-1 après retraitement de certaines recettes aléatoires.
- Pour 2017 le CRFP représentera :
 - Communes: **0,93%** supplémentaires des RRF soit **5,36%** en cumulé ;
 - EPCI : **1,23%** supplémentaires des RRF soit **7,59%** en cumulé ;
 - Départements : **1,72%** supplémentaires des RRF soit **6,07%** en cumulé ;
 - Régions : **2,01%** supplémentaires des RRF soit **6,82%** en cumulé ;

3 – LA LOI DE FINANCES 2017

3.2 - REFORME DE LA DGF

3.2.1 - Abrogation de l'article 150 de la Loi de Finances Initiale (LFI) 2016 portant réforme de la DGF du bloc communal car :

- Nécessité d'un paysage institutionnel stabilisé
- Des dispositions critiquables (mode de suppression des DGF négatives, territorialisation et puissance 5 de la dotation de centralité, uniformisation des dotations par habitant des catégories d'EPCI, redistribution aveugle des compensations salariales)
- Des résultats non conformes aux attentes (pas d'amélioration significative de l'intensité péréquatrice de la DGF et une redistribution devenue non soutenable pour certains EPCI urbains).

3.2.2 - Réforme de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

- Suppression de la DSU cible et de la DSU indexée
- Dotation gelée en valeur à hauteur de la DSU de l'année précédente
- Mise en place d'un barème de répartition de la DSU cible pour les nouvelles communes éligibles.
- Un calcul suivant des critères ayant subi une variation (coefficient variable de 4 à 0,5; apparition de deux coefficients multiplicateurs QPV au lieu des ZUS et ZFU).

3 – LA LOI DE FINANCES 2017

3.3 - ZOOM SUR LE RENFORCEMENT DE LA PEREQUATION VERTICALE

3.3.1 - Concours de l'Etat aux Collectivités Territoriales :

- Transfert de 99,4 Md€ de l'Etat au secteur public local.

3.3.2 - Ajustement des concours :

- Concours hors plafond à 20,20 Md€.
- Concours sous plafond à 47,9 Md€.
- 148 M€ sur le prélèvement de la Dotation Forfaitaire des communes.
- Sous conditions de ressources.
- Prélèvement plafonné (10 005 communes concernées en 2017 soit 52%).
- Plafonnement de l'écêtement de la dotation forfaitaire (A 1% des Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) et/ou au montant de la dotation forfaitaire.

3.3.3 - Impact du renforcement de la péréquation sur la CRFP :

- * Compensation des baisses de DGF liées à la CRFP pour certaines communes.
- * Accentuation des baisses de DGF liées à la CRFP pour d'autres communes.

3 – LA LOI DE FINANCES 2017

3.4 - ZOOM SUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PÉRÉQUATION HORIZONTALE :

3.4.1 - Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :

- Stabilisation en 2017 à 1 Md€.

* Report à 2018 du passage en régime de croisière à 2% des recettes fiscales du bloc communal soit environ 1,15 Md€.

- Nouvelles conditions d'éligibilités (plancher d'effort fiscal stabilisé au moins égal à 1; potentiel financier/hab inférieur à 2 fois le potentiel financier moyen/hab des communes de l'ensemble intercommunal.

- Renforcement de la garantie de perte d'éligibilité (mise en œuvre des nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale au 1^{er} janvier 2017 et garantie triennale dégressive : 90% en 2017, 75% en 2018, 50% en 2019 du perçu 2016).

- Impact des nouveaux Schémas Départementaux de Coopération Intercommunales (SDCI) (modification des critères de répartition locaux et des valeurs de référence ; traitement de la DGCL en cas de disparition d'EPCI).

3 – LA LOI DE FINANCES 2017

3.5 – SOUTIEN DE L'INVESTISSEMENT LOCAL

3.5.1 - Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) :

- Dispositif non pérenne, créé en 2016 et reconduit pour 2017.
- Destiné à alléger l'effet de la baisse de la DGF sur l'investissement.
- Première enveloppe de 600 M€ (part 1, pactes métropolitains d'innovation pour 150 M€ ; part 2, projets des territoires ruraux et part 3, grandes priorités d'aménagement du territoire).
- Seconde enveloppe de 216 M€ destinée aux contrats de ruralité.
- Refus d'attribution clairement définis.

Remarque : Ce soutien à l'investissement est très en retrait du manque à gagner des Communes contributrices à la Contribution au Remboursement des Finances Publiques. Les conditions d'octroi sont très limitatives et les 816 M€ attribués en 2017 sont dérisoires par rapport au 12,5 Md€ prélevés par l'Etat...

3 – LA LOI DE FINANCES 2017

3.6 - COMPENSATION DES TRANSFERTS DE COMPETENCES

3.6.1 - Détermination et révision des attributions de compensation des EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique FPU (Révision dérogative, Commission Locale d'Evaluation des Charges).

3.6.6 - Fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires (réécriture des modalités de sélection des communes éligibles à la majoration de l'attribution).

Remarque : Ces compensations qui semblent intéressantes au début, perdent de leur attrait au fil du temps car fixes dès le départ et non réévaluées annuellement sur l'inflation

3.7 – AMENAGEMENT DE LA FISCALITE LOCALE

- Majoration des valeurs locatives foncières: en 2017 : 0,4 % puis à compter de 2018 le taux d'inflation constaté entre novembre n-2 et novembre n-1 si positif.
- Taxe d'habitation des logements vacants et des résidences secondaires: majoration possible de 5% à 60% contre 20% de la part TH due à ce titre.
- Taxe sur les surfaces commerciales: convergence progressive vers le coefficient multiplicateur le plus élevé au maximum sur 4 ans (plafonné à 1,2).
- Possibilité de ne pas exonérer la taxe foncière sur les propriétés bâties.
- Exonération de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) de spectacle: dans la limite de 100% pour une capacité moyenne d'accueil < 1500 places.
- Suppression des niches fiscales inefficaces.

3 – LA LOI DE FINANCES 2017

3.7 – AMENAGEMENT DE LA FISCALITE LOCALE

- Majoration des valeurs locatives foncières: en 2017 : 0,4 % puis à compter de 2018 le taux d'inflation constaté entre novembre n-2 et novembre n-1 si positif.
- Taxe d'habitation des logements vacants et des résidences secondaires: majoration possible de 5% à 60% contre 20% de la part TH due à ce titre.
- Taxe sur les surfaces commerciales: convergence progressive vers le coefficient multiplicateur le plus élevé au maximum sur 4 ans (plafonné à 1,2).
- Possibilité de ne pas exonérer la taxe foncière sur les propriétés bâties.
- Exonération de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) de spectacle: dans la limite de 100% pour une capacité moyenne d'accueil < 1500 places.
- Suppression des niches fiscales inefficaces.

3 – LA LOI DE FINANCES 2017

3.8 – TRANSPOSITION DE LA LOI DE FINANCES 2017

L'analyse des changements apportés sur la loi de finances 2017 conduit à une situation financière des communes toujours contrainte.

- L'accentuation de l'effet ciseaux commence à devenir insistante (les dépenses augmentent plus vite que les recettes) ;
- Entraînant une baisse sensible de l'épargne brute (Recettes Réelles de Fonctionnement moins Dépenses Réelles de Fonctionnement), qui procure alors moins d'autofinancement donc plus de recours à l'emprunt ;
- Ayant pour conséquence un recul très marqué des investissements (-33% constatés) ;
- Malgré des ratios de dette restant corrects car les communes empruntent avec parcimonie ;
- Un avenir obscurci par la montée en puissance des minorations des dotations et de la contribution au remboursement de la dette de l'état ;
- Une hausse de la péréquation pesant davantage sur les communes.

Remarque : Forte de sa bonne gestion passée et présente, notre commune échappe à ces contraintes malgré une CRFP 2017 à hauteur de 1,8 M€

4

L'EVOLUTION DE NOS RESSOURCES HUMAINES

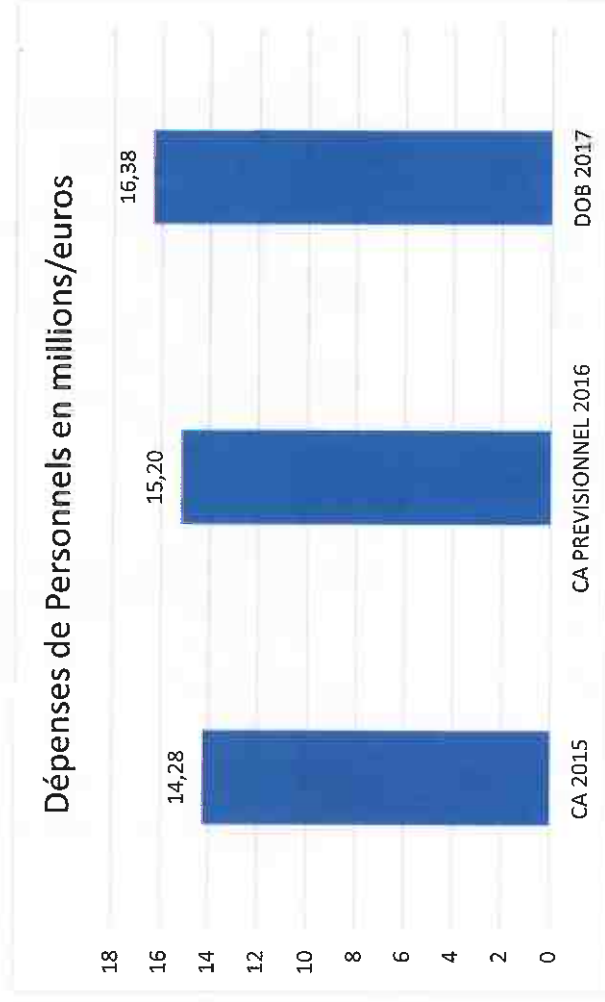


4 – L'EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNELS 2017

En déclinaison des nouveaux principes énoncés par la loi NOTRE et traduits dans l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, ce dernier contient une présentation de l'évolution des effectifs ainsi que des crédits afférents.

4.1 – EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL 2017

4.1.1 Evolution des dépenses depuis 2015 et perspectives 2017



► Remarque : Les dépenses de personnels ont été retraitées des recettes induites comme la refacturation des budgets annexes, les mises à dispositions auprès de la CCPRO, les contrats aidés, les atténuations de charges ou encore les remboursements de la Sécurité Sociales consécutifs aux arrêts maladie.

4 – L'EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNELS 2017

Sur 2015-2016 les dépenses de personnel ont augmenté et s'expliquent par :

- ▶ La mise en œuvre de mesures nationales qui s'imposent à la collectivité en matière d'emploi et de carrières notamment avec le recrutement dans le secteur animation pour les **Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)** et les augmentations des cotisations retraite.
- ▶ La mise en œuvre des mesures gouvernementales et notamment l'accord **PPCR (Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations)**.
- ▶ Le **Glissement Vieillesse Technicité (GVT)** du personnel municipal estimé à 1%.
- ▶ A noter qu'avec un taux d'emploi à 8.2% de travailleurs handicapés, la Ville n'est pas soumise au prélèvement fixé à 6% au niveau national.
- ▶ A l'occasion de chaque départ à la retraite, une réflexion est menée pour déterminer de façon optimale de délivrer le service et sur la nécessité ou non de procéder à un remplacement.
- ▶ Pour 2017 il convient de tenir compte des mesures légales impactant la Ville comme :
 - ▶ la hausse du point d'indice au 1^{er} février 2017,
 - ▶ la modification des grilles indiciaires A, B et C,
 - ▶ la revalorisation résultant du transfert de points en prime pour les agents des catégories C et A dans le cadre de l'accord relatif à la modernisation des PPCR.
- ▶ l'augmentation du taux de cotisations **CNRACL 9.94%** en 2016, **10.29%** pour 2017
- ▶ la mise en œuvre d'une première étape d'intégration du nouveau régime indemnitaire (**RIFSEEP**) permettant de valoriser les postes et les agents, de renforcer l'équité de traitement.

4 – L'EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNELS 2017

4.1.2 - Traitement indiciaire et régime indemnitaire

LIBELLE	CA 2015	CA PREVISIONNEL 2016	BP 2017
REMUNERATIONS PRINCIPALE TITULAIRES	6 973 451	6 778 915	7 012 150
AUTRES INDEMNITES TITULAIRES	1 091 777	1 555 621	1 473 035
REMUNERATIONS NON TITULAIRES	2 037 506	2 409 200	3 000 485

4.1.3 - NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire)

La NBI, sert à favoriser les emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière, et se traduit par l'attribution de points d'indices majorés.

Elle a été instituée, suite au protocole d'accord conclu le 9 février 1990 sur la rénovation de la grille des classifications et des rémunérations des trois fonctions publiques, par la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 modifiée.

La NBI suit la progression de la rémunération des agents à hauteur de 3.4%.

NBI 2015	NBI 2016
103 830 €	107 049 €

4 – L'ÉVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNELS 2017

4.1.4 Les heures supplémentaires rémunérées

2015	2016
10 634 h	12 951 h

On note une évolution en 2016 de 17% principalement due aux heures effectuées par le service manifestations.

4.1.5 Les avantages en nature

2016	2017
Avantage en nature logement : 1 agent	Avantage en nature logement : 1 agent
Avantage en nature véhicule : 1 agent	Avantage en nature véhicule : 2 agents

4 – L'EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNELS 2017

4.2 – LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

4.2.1 Evolution des emplois (données bilan social) agents titulaires et contractuels

	Effectifs pourvus			
	A	B	C	TOTAL
Au 31/12/2013	20	55	396	471
Au 31/12/2015	11	64	366	445
Au 31/12/2016	14	65	371	450
Evolution 2013-2015	-25%	+16%	-8%	-25.09%
Evolution 2015-2016	-7%	+ 15%	+ 1.4%	+ 1.3%

4.2.2 Arrivées et départs (données bilan social)

	ARRIVEES		DEPARTS	
	2013	2015	2013	2015
Fonctionnaires	8	14	26	13
Contractuels	0	14	10	6
TOTAL	8	28	36	19

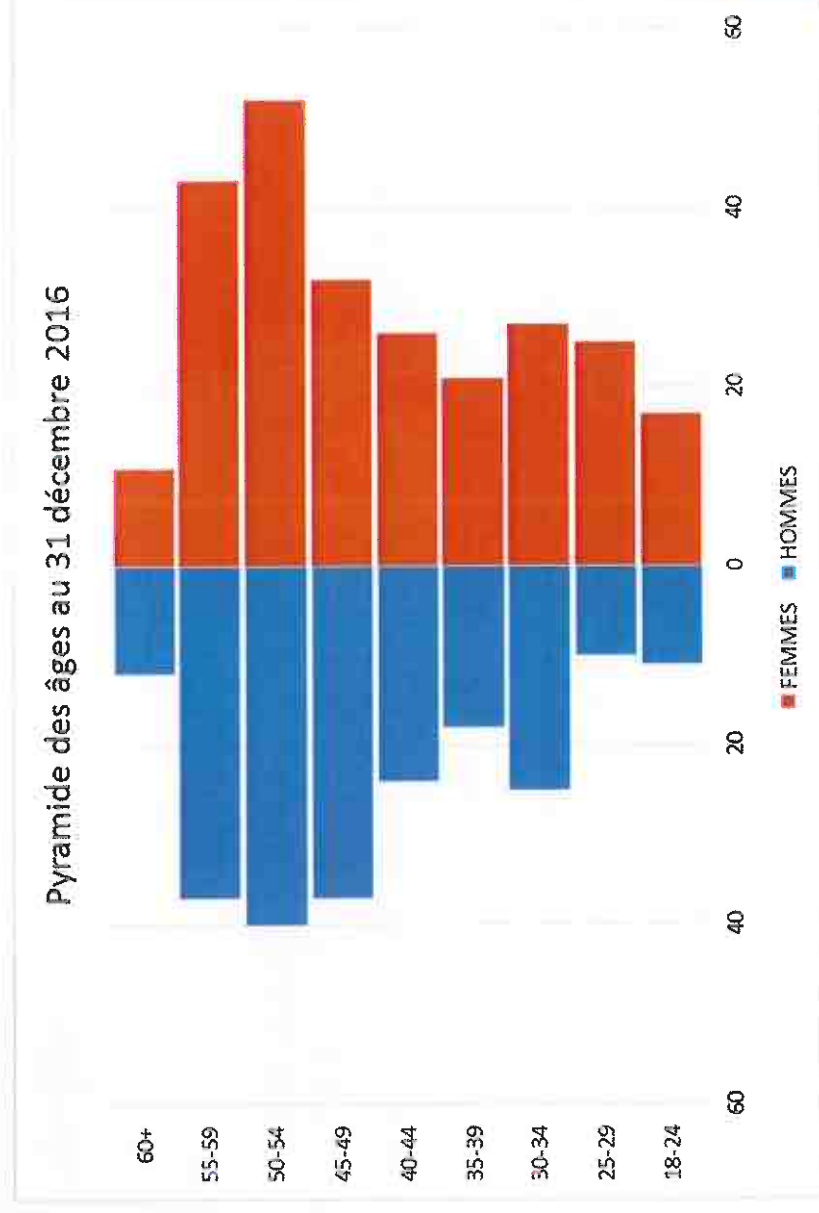
Les départs de fonctionnaires en 2013 et 2015 s'expliquent principalement par des départs en retraite et pour les agents contractuels par des fins de contrat.

4 – L'EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNELS 2017

4.2.3 Le temps de travail

Les services de la Ville fonctionnent sur une base de 36 heures hebdomadaire, soit pour un temps complet 1607 heures avec 6 jours de Réduction du Temps de Travail (RTT) dont un jour à poser obligatoirement le lundi de la Pentecôte.

4.2.4 L'âge



La pyramide démontre que la population est vieillissante avec un âge moyen au sein de la collectivité de 55 ans. C'est ainsi dans environ 4 à 5 ans que le plan de recrutement du fait des départs à la retraite atteindra son maximal.

4 – L'EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNELS 2017

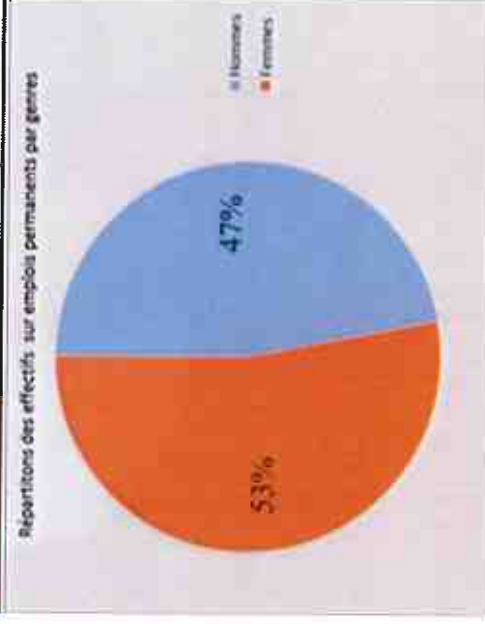
4.3 – EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (données bilan social 2015)

Depuis le 1^{er} janvier 2016 et conformément à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les conseils municipaux des communes de plus de 20 000 habitants doivent examiner, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes précise un décret publié au JO du 28 juin 2015.

4.3.1 - Etat des lieux de la parité (données Bilan Social 2015)

Répartition des effectifs (fonctionnaires et non titulaires sur emplois permanents) par catégorie hiérarchique

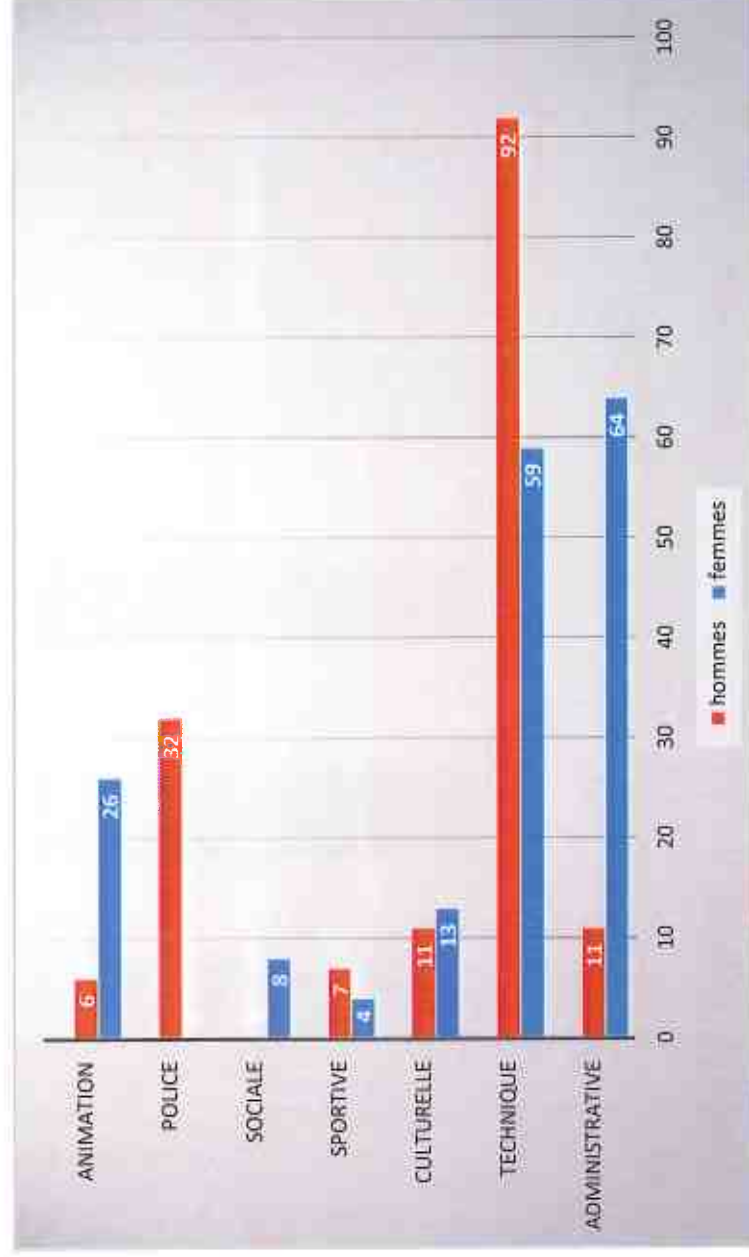
SEXE	CATEGORIE			TOTAL
	A	B	C	
HOMMES	6	28	122	156
FEMMES	5	24	144	173



4 – L'EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNELS 2017

La répartition n'inclut pas les agents n'occupant pas d'emplois permanents (saisonniers, accroissement temporaire d'activité, remplacements...) Le nombre d'agents dans cette situation s'est élevé en 2015 à 116.

Répartition par genre selon la filière

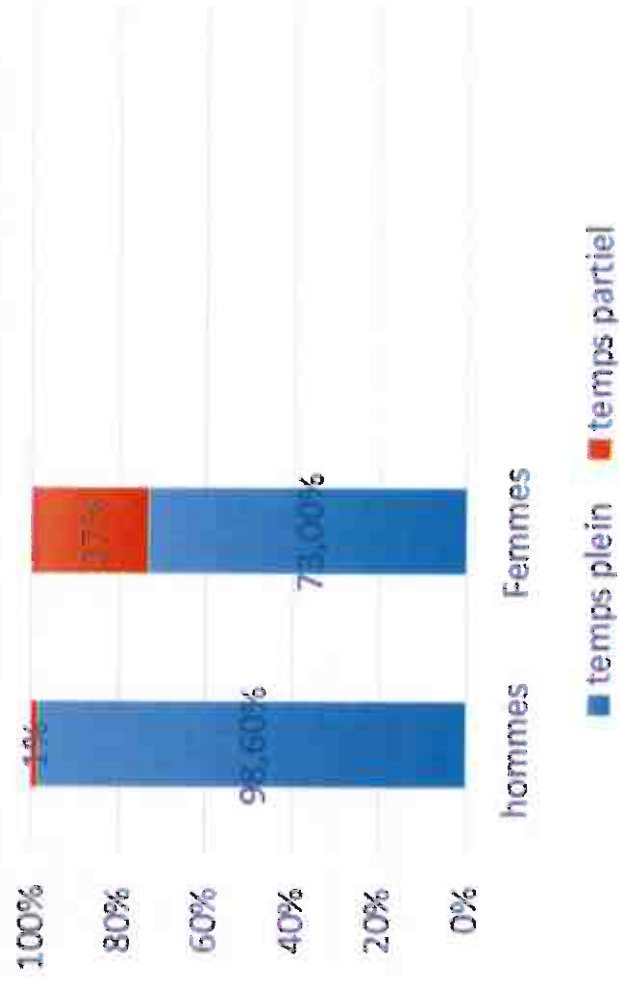


La fonction publique à Orange, n'échappe pas aux représentations classiques des métiers, comprenant des «îlots» masculins en filières techniques et sécurité, et des «bastions» féminins en filière sociale et administrative.

4 – L'EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNELS 2017

le temps de travail

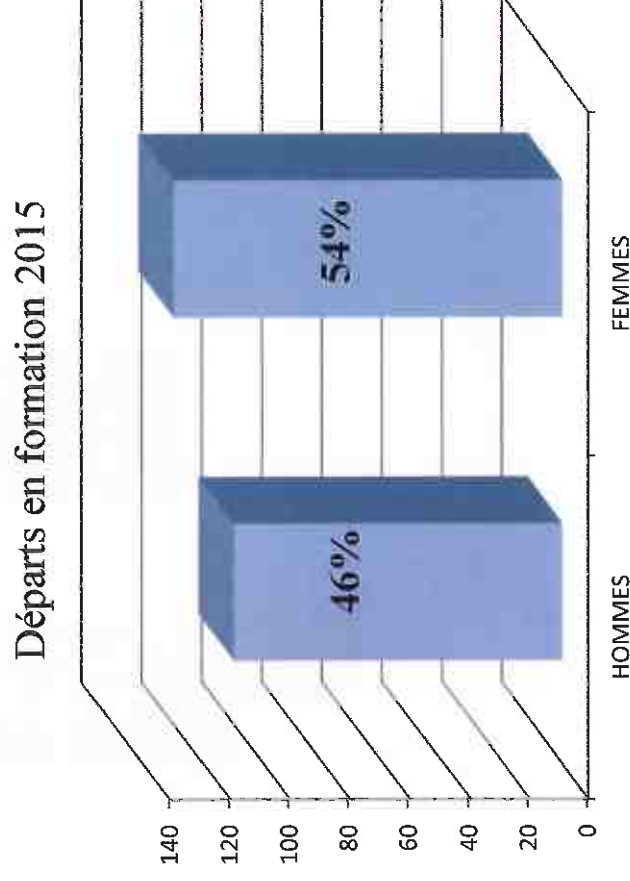
1,5 % des hommes bénéficie d'un temps partiel contre 27 % de femmes.



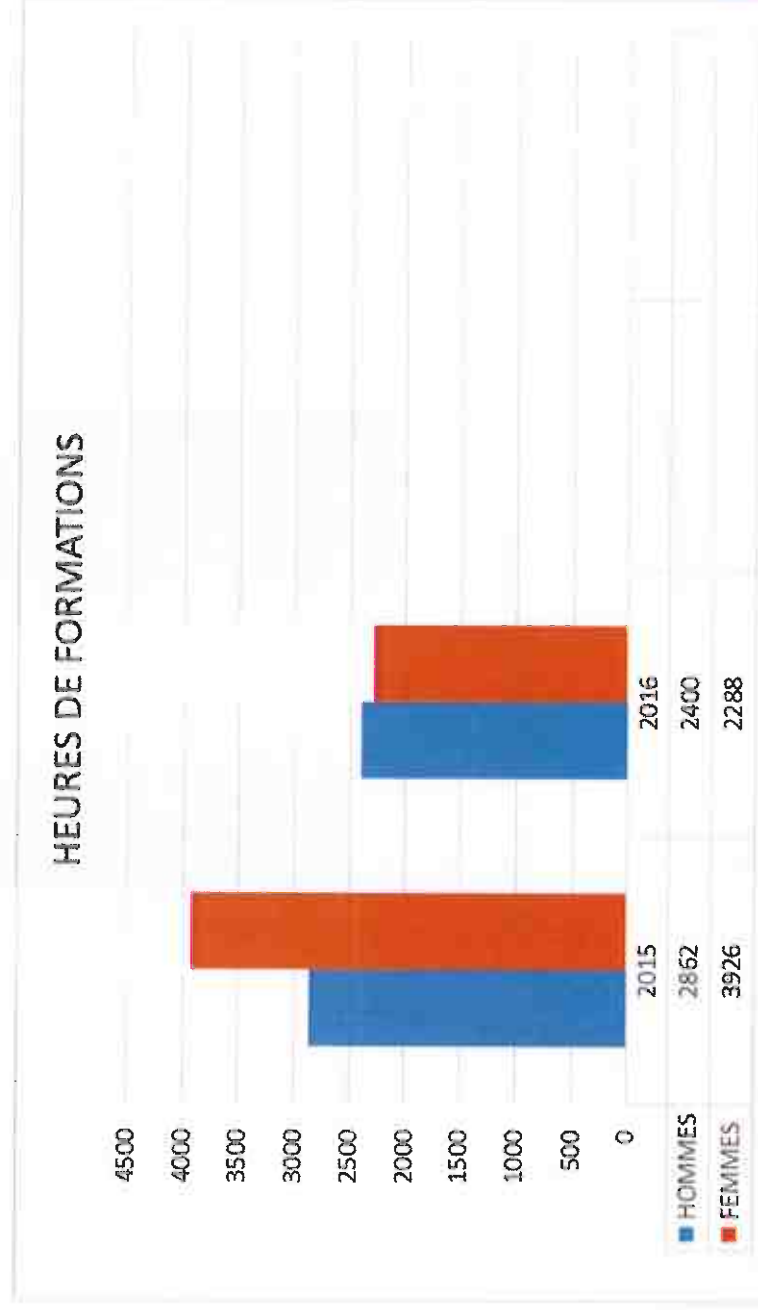
4 – L'EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNELS 2017

La formation (données bilan social 2015)

Proportionnellement les femmes sont parties plus en formation en 2015.



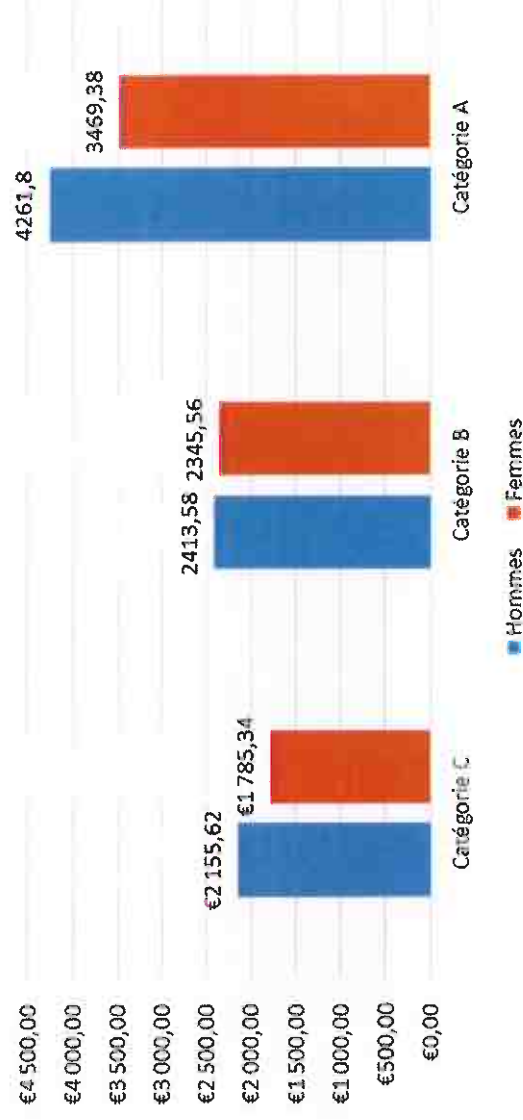
4 – L'EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNELS 2017



4 – L'EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNELS 2017

Coût salarial

salaires moyen brut pour l'année 2016



Le salaire moyen brut des femmes est inférieur au salaire moyen brut des hommes pour les 3 catégories.

On constate

Pour la catégorie C que les hommes perçoivent +20.7 % que les femmes (370 €)

Pour la catégorie B que les hommes perçoivent +2.90% que les femmes (68 €)

Pour la catégorie A que les hommes perçoivent +22% que les femmes (790€)

4 – L'ÉVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNELS 2013

Santé au travail (données bilan social 2015)

Journées d'absence

	Nombre d'agents		Nombre de jours	
	hommes	femmes	hommes	femmes
Maladie ordinaire	53	87	1017	1295,5
Longue maladie	6	5	1594	1164
Accidents du travail	13	5	189,5	285

72% des agents concernés par un accident de service sont des hommes, mais les femmes représentent 62% d'arrêt en maladie ordinaire.

Le coût d'un arrêt de travail consécutif à un accident de service est estimé en moyenne à 2459 €.

La maintenance des locaux, l'entretien des espaces verts pour les hommes sont les principaux domaines d'activités, sources d'accidents de service. Néanmoins, on note des accidents de travail liés aux activités périscolaires et de restauration collective, qui sont majoritairement effectuées par des femmes.

4 – L'EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNELS 2017

4.3.2 Actions menées par la ville d'Orange et axes d'amélioration

Les indicateurs montrent que la Ville a une répartition hommes-femmes relativement équilibrée qui ne justifie pas d'actions spécifiques.

Néanmoins des axes d'amélioration ont été engagés comme :

1 – Communiquer auprès des syndicats

Intégrer les organisations syndicales aux démarches entreprises afin d'aboutir à une meilleure protection des agents

2 – Informer les agents sur l'aménagement de leur temps de travail (temps partiel, disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans...)

Un entretien professionnel est proposé à chaque agent, avant son départ et avant sa reprise de fonctions, afin de lui permettre de préparer au mieux son retour au travail. Les agents doivent pouvoir appréhender l'incidence de leur décision sur les modalités de leur retour, leur carrière, leur rémunération et leur pension de retraite.

3 – Organiser le temps de travail visant à une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Eviter d'organiser des réunions en dehors des plages horaires obligatoires, limiter les réunions ou les formations le mercredi ou durant les vacances scolaires, notamment pour les agents travaillant à temps partiel. Favoriser les formations en intra plutôt qu'à l'extérieur.

4 – Harmoniser encore le régime indemnitaire par l'affinement des groupes d'emploi par la mise en place de minimum et maximum et l'abaissement des heures supplémentaires

5

SITUATION DE LA DETTE



Structure et Gestion

5 – STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE 2017

5.1- UNE DETTE NULLE EN 2017

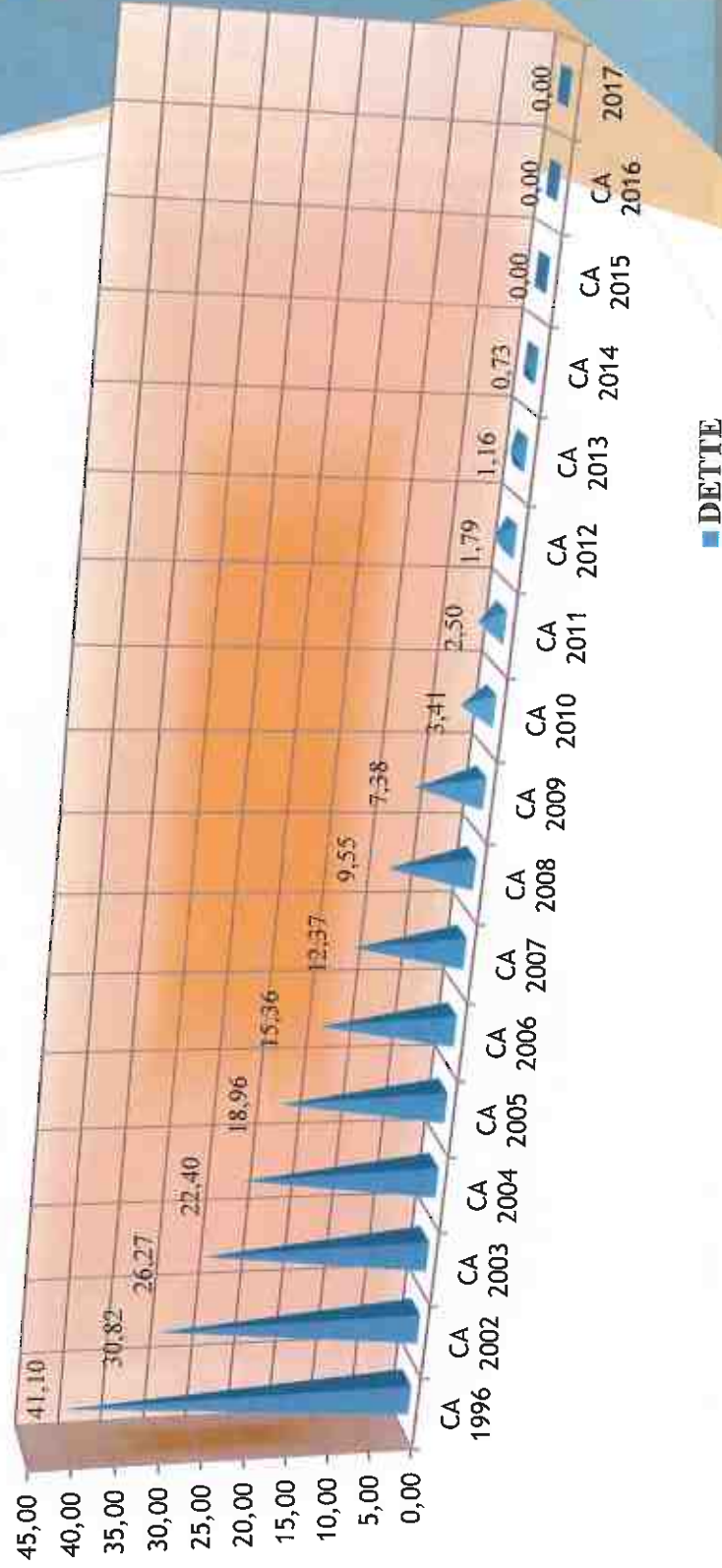
Grâce à une gestion maîtrisée et pérenne, la municipalité n'aura pas recours à l'emprunt en 2017. Le dernier emprunt a été remboursé début 2016 faisant d'Orange une des rares villes sans aucune dette tout en déployant des investissements conséquents.

Néanmoins, au vu des travaux d'investissement conséquents à venir, la municipalité pourra avoir recours à l'emprunt afin de lisser dans le temps l'amortissement des nouveaux biens créés.

5 – STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE 2017

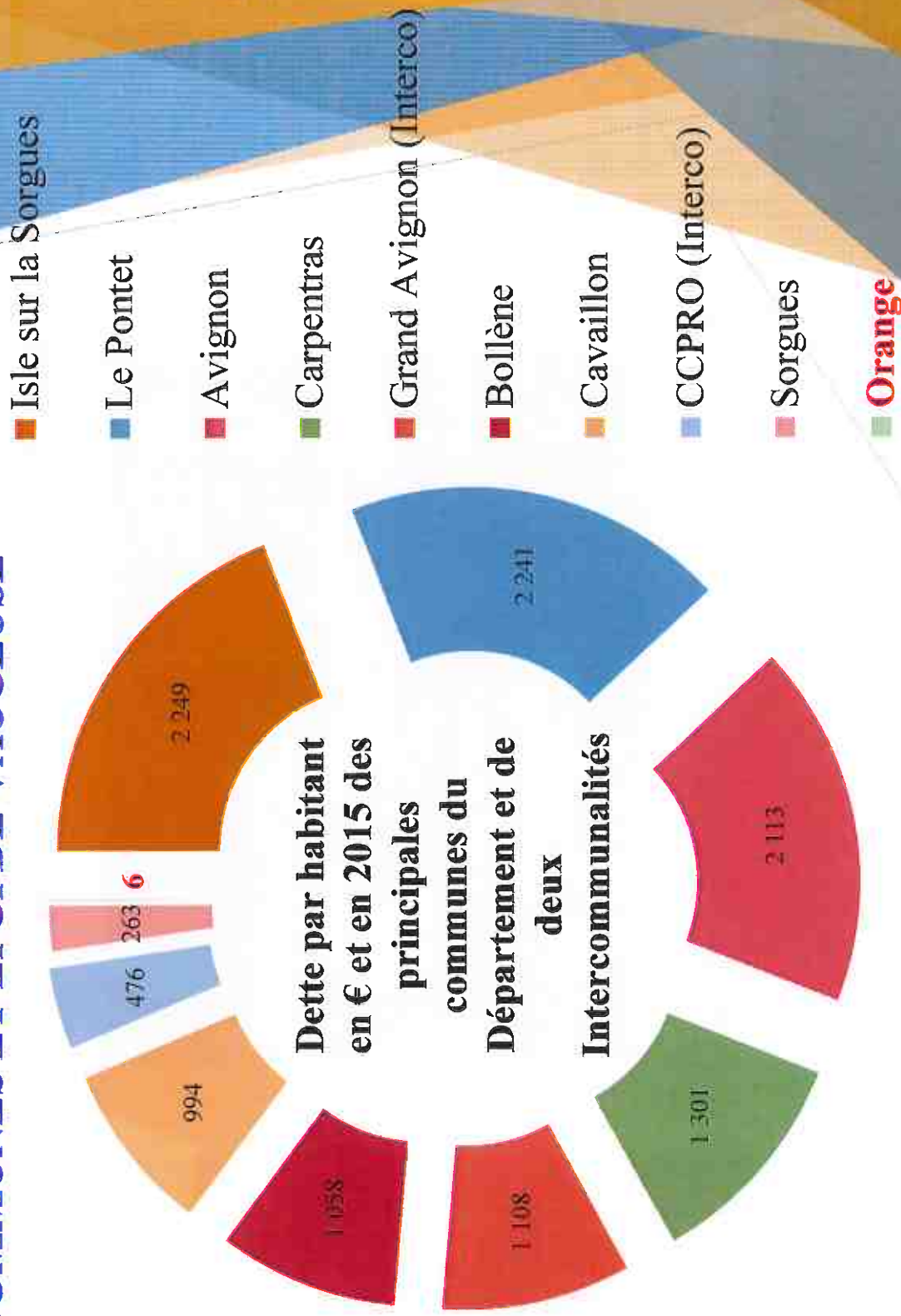
5.2 -DESENDETTEMENT (en K.euros)

Historique de la dette Orangeoise en millions d'euros



5 – STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE 2017

5.3 COMPARATIF D'ENDETTEMENT ENTRE QUELQUES COMMUNES ET EPCI DE VAUCLUSE



LES OPERATIONS PLURIANNUELLES



Les Autorisations de Programme / Crédits de Paiement

Le Plan Pluriannuel d'Investissement

6 – LES OPERATIONS PLURIANNUELLES

6.1 – AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP)

Les AP/CP sont une mise en application concrète sur les plans techniques et financiers de certains investissements prévus au PPI.

Ainsi et afin de ne pas avoir à voter chaque année des crédits pour un investissement pluriannuel, il convient de voter au départ, le nombre d'années d'exécution et l'enveloppe globale du projet (AP) tout en votant conjointement les crédits de paiements (CP) annuels répartis sur le nombre d'années du projet.

En 2016, trois AP/CP étaient mise en place :

Il s'agissait de la consolidation des murs du Théâtre Antique pour un montant de 775 594,66 € sur 9 ans, la mise en place d'un parcours patrimonial pour un montant de 10 873 440,00 € sur 10 ans et la mise en valeur de la colline Saint Eutrope pour un montant de 8 119 440,00 € sur 15 ans.

2017 verra la mise en place d'une nouvelle AP/CP concernant l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) pour un montant total TTC de 4 042 698,00 €

6 – LES OPERATIONS PLURIANNUELLES

6.2 - LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

Afin de pouvoir programmer dans le temps les gros travaux d'investissements à venir, il a été créé en 2016 un Plan Pluriannuel d'Investissement sur deux échelles temporelles :

- de 2016 à 2019
- de 2019 à 2030

Ce PPI vise à recenser les grands axes de travaux d'infrastructures afin de pouvoir étaler dans le temps leurs réalisations et leurs financements. Il sera donc évolutif et présenté sous forme de projets.

6.3 – DE GRANDES TENDANCES (autres que les AP/CP déjà validées) se dégagent sur les opérations qui seront inscrites au PPI

- Réalisation du contournement routier d'Orange (montant et durée à définir) ;
- Réfection et construction de groupes scolaires (montant et durée à définir) ;
- Elargissement du périmètre et du nombre de Communes de notre Intercommunalité.

6 – LES OPERATIONS PLURIANNUELLES

6.4 – SUIVI DU REALISE DES AP/CP EN COURS

DENOMINATION DE L'AP/CP	MONTANT AP	Réalisé à ce jour	Budgétisé 2017	Reliquat	Récettes attendues
AP/CP CONSOLIDATION DU THEATRE ANTIQUE	6 775 594,66 €	988 408,60 €	1 080 876,04 €	4 706 310,02 €	3 195 145,00 €
AP/CP MISE EN SECURITE ET MISE EN VALEUR DE LA COLLINE SAINT EUTROPE	8 119 440,00 €	0,00 €	196 200,00 €	7 923 240,00 €	2 706 480,00 €
MISE EN PLACE D'UN PARCOURS PATRIMONIAL	10 873 440,00 €	0,00 €	40 800,00 €	10 832 640,00 €	2 272 740,00 €
AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME	4 042 698, 00 €	Nouveauté 2017	1 351 032,00 €	Nouveauté 2017	aucune

LES ORIENTATIONS 2017



Les dépenses d'équipement

Les recettes

Les dépenses hors dépenses d'équipement

La fiscalité

7 – LES ORIENTATIONS 2017

7.1 - EFFORT D'INVESTISSEMENT DE LA VILLE D'ORANGE – COMPARATIF ENTRE COMMUNES ET INTERCOMMUNALITES DE VAUCLUSE

A titre de comparaison, le montant d'équipement brut en euros par habitant fin 2015 (dernier chiffre connu) est de :

Orange : **247 euros** (Strate : 278€/Habitant)

La baisse des dépenses d'équipements affectées à notre commune s'explique par le transfert de la compétence voirie vers notre intercommunalité et par le glissement de certains investissements sur les prochaines années (dossiers de plus en plus longs et complexes à instruire).

Avignon :	351 euros	(strate : 301€/Habitant)
Bollène :	343 euros	(strate : 268€/Habitant)
Carpentras :	275 euros	(strate : 278€/Habitant)
Cavaillon :	261 euros	(strate : 328€/Habitant)
Isle sur la Sorgue :	254 euros	(strate : 268€/Habitant)
Sorgues :	174 euros	(strate : 268€/Habitant)
Le Pontet :	29 euros	(strate : 268€/Habitant)
C.C.P.R.O. :	118 euros	(strate : non communiqué)
Grand Avignon :	177 euros	(strate : non communiqué)

On constate un effondrement général des moyennes des strates dû au désinvestissement des Communes en perte d'un tiers de leur autofinancement

7 – LES ORIENTATIONS 2017

7.2 - LES RECETTES (principaux postes)

Une attention toute particulière est portée aux recettes qui garantissent la bonne marche d'une collectivité. Elles doivent être à minima « stables » Pour ne pas avoir à augmenter les taxes réglées par le contribuables orangeois.

Les recettes directes :

Après des années de bonne gestion, comme les années antérieures mais *de façon très significative cette année*, les trois taxes ménages (Habitation ; Foncier Bâti ; Foncier Non Bâti) **verront leur taux baisser de 5,0%**. Les orangeois verront ainsi leurs avis d'imposition nettement diminuer pour la part prélevée au profit de la ville contrairement à la majorité des communes qui se trouvent contraintes d'augmenter leurs taux ou de les maintenir dans le meilleur des cas.

Les recettes indirectes : **Baisse des dotations**

La **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** 2017 de l'Etat sera en baisse pour notre commune de 14,10% (par rapport à 2016) et de 33,40% depuis 2013. Pour mémoire, elle représentait 5 623 431 euros en 2013.

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) en légère augmentation (+ 1) soit : 1 067 757 euros en 2016.

7 – LES ORIENTATIONS 2017

7.3 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La municipalité mène une politique d'augmentation maîtrisée de ses dépenses de fonctionnement par un contrôle accru de ses inscriptions budgétaires avec notamment :

- Une légère hausse contrôlée des charges à caractère général de fonctionnement ;
- Une augmentation voulue des dépenses liées aux personnels ;
- Un maintien, à l'euro près, du montant alloué aux subventions versées aux associations ;
- Une recherche permanente des économies à réaliser.

Tout en dégageant un autofinancement suffisant permettant de réaliser d'importants travaux d'investissements sans avoir recours à l'emprunt.

7 – LES ORIENTATIONS 2017

7.4 - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La municipalité s'engage, dès cette année, dans une *politique massive d'investissements* sur les 10 prochaines années grâce à la recherche d'une efficacité maximale de ses budgets. Pour cela, elle prévoit de 2017 à 2020 :

- 50 M€ d'investissement soit 12,5 M€ annuels (ce qui correspond à **25% supplémentaires annuels**).
- **Forte réduction de la fiscalité de 5% en 2017** soit 735 000 € non prélevés aux Orangeois dès 2017.

Cette politique pourra être revue si :

- le contexte économique venait à évoluer défavorablement
- si l'Etat effectuait de nouveaux transferts de compétences sans financement
- Si l'Etat reconduisait aux Commune la Contribution au Redressement des Finances Publiques.

7 – LES ORIENTATIONS 2017

7.5 - FISCALITE - Enième ET spectaculaire baisse des taux en 2017

Forte de son excellente gestion et fidèle aux années précédentes, la municipalité propose une baisse conséquente et bienvenue en ce temps de crise, de ses taux d'imposition des ménages :

- 5.00% pour la taxe d'habitation soit 14,91%

(15,69% en 2016 et **19,50% en 1995**)

Moyenne nationale de la strate : 18,15% (+ 15,60%)

- 5.00% pour la taxe foncière sur le bâti soit 21,32%

(22,44% en 2016 et **27,40% en 1995**)

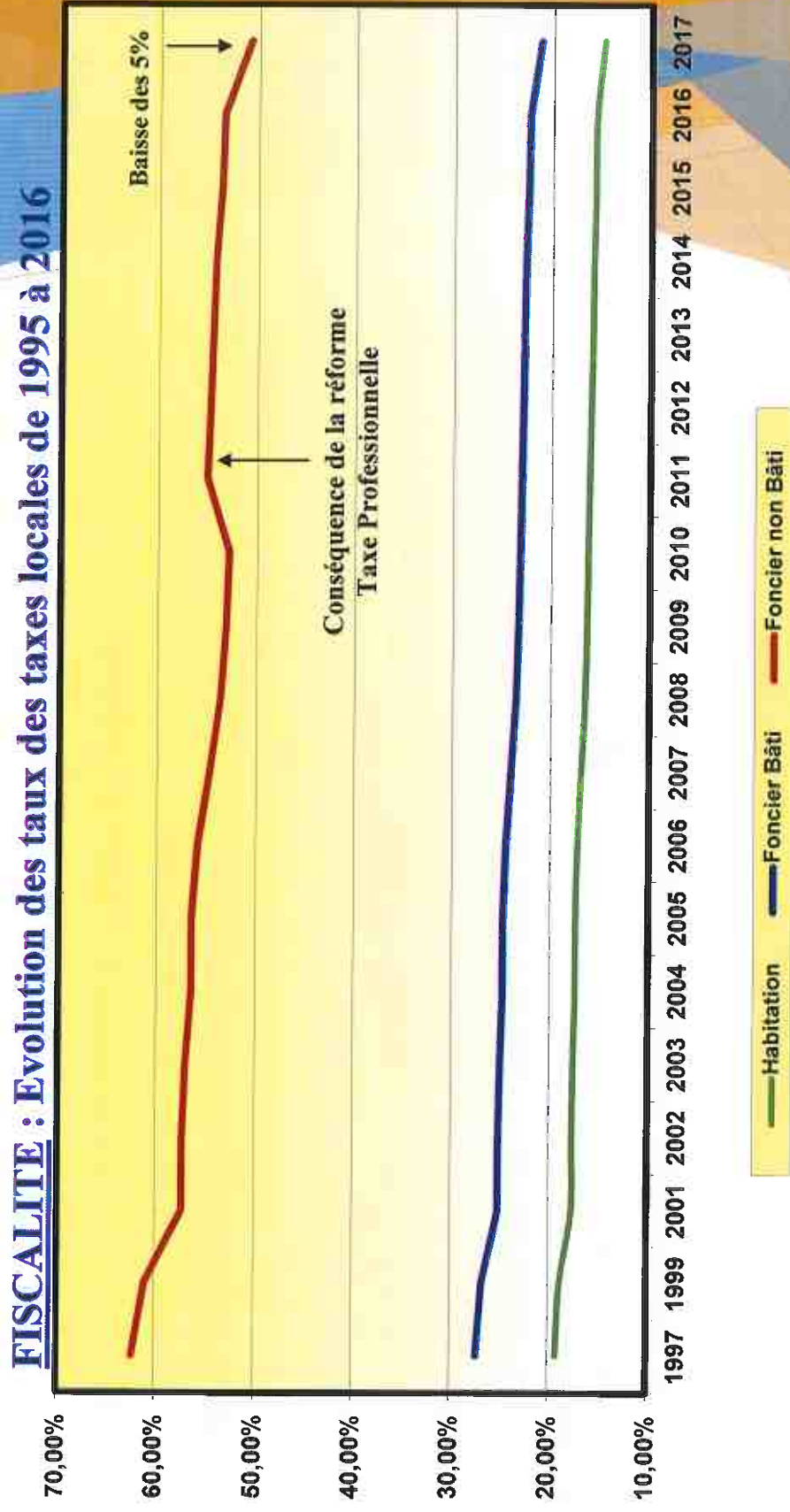
Moyenne nationale de la strate : 23,18% (+ 3,29%)

- 5.00% pour la taxe foncière sur le non-bâti soit 50,83 %

(53,51 % en 2016 et **63% en 1995**)

Moyenne nationale de la strate : 57,46% (+ 7,36%)

7 – LES ORIENTATIONS 2017



7 – LES ORIENTATIONS 2017

7.6 PREVISION BUDGETAIRE 2017 GRANDES MASSES

RECETTES		DEPENSES	
Fonctionnement		Fonctionnement	
Opérations réelles	34 M€	Opérations réelles	27 M€
Investissement		Investissement	
Opérations réelles	1 M€	Opérations réelles	12 M€
Total 2 sections	35 M€*	Total 2 sections	39 M€*

Remarque : Ces montants ne sont donnés qu'à titre indicatif. En effet le Service Finance travaille à la finalisation du BP 2017, ces chiffres peuvent donc être amenés à changer.

*l'équilibre sera assuré par les recettes FCTVA et la reprise des résultats du second semestre.

8 - LE PACTE FINANCIER CONCLU AVEC NOTRE INTERCOMMUNALITE



8 - LE PACTE FINANCIER CONCLU AVEC NOTRE INTERCOMMUNALITE

► Rappel des faits :

L'intégration de notre Commune à la CCPRO a été effective le 1^{er} janvier 2014 mais s'est accompagnée d'obstacles ne permettant pas le calcul définitif de l'Attribution de Compensation d'Orange.

Après 30 mois sans solution, il a été décidé sous l'impulsion des Directeurs Généraux des Services et des Directeurs des Finances d'orange et Sorgues de repenser complètement la méthode d'attribution des Attributions de Compensation des Communes.

► Ainsi est né le pacte financier qui :

- Garantit a minima une nouvelle AC au moins égale aux anciennes AC des Communes, majorées de la Dotation Communautaire et des Fonds de concours versés aux Communes par la CCPRO;
- Attribue des fonds bloqués à la CCPRO et affectés à chaque Commune pour ses travaux d'investissement (voirie et hydraulique);
- Laisse aux Communes la liberté d'abonder leur enveloppe travaux sous forme de Fonds De Concours à hauteur de leur enveloppe travaux CCPRO;

8 - LE PACTE FINANCIER CONCLU AVEC NOTRE INTERCOMMUNALITE

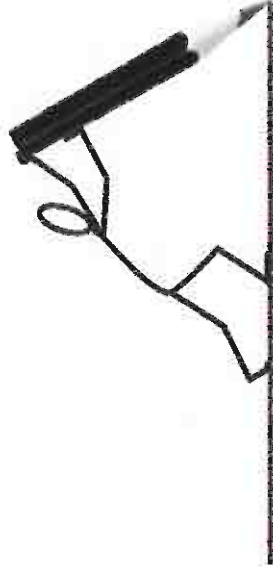
► Conséquences :

- Ce pacte financier a permis de voter l'AC définitive d'Orange pour un montant de 6,7 M€ avec une enveloppe travaux CCPRO de 2,5 M€ et un possible Fonds de Concours du même montant;
- Notre Commune, dans un esprit de solidarité communautaire, a laissé 940 000 € de crédits afin de soutenir les Communes les moins aisées et de leur garantir des travaux communautaires de voirie et hydraulique;
- Les nouvelles AC des Communes ont progressé de 6 M€ soit un montant total de 19 M€ versés par la CCPRO aux Communes ;
- Grâce à un esprit Communautaire retrouvé, les Communes qui le désirent, peuvent réviser annuellement leurs enveloppes Communales. Ainsi Orange va modifier son enveloppe en ajoutant 1 M€ pour atteindre un montant minimum de travaux Intercommunaux à 3,5 M€ et pouvant aller jusqu'à 7 M€ en cas de versement d'un Fonds de Concours.

► Conclusion :

Bien que mal engagée au départ, notre arrivée au sein de la CCRPO a été bien gérée grâce notamment au pacte financier et à la redistribution d'une partie de la « richesse » de la CCPRO; La mutualisation récente de notre DGS et de notre Directeur Financier associé à une nouvelle gouvernance garantira un mode de fonctionnement en adéquation avec notre façon de gérer les deniers publics.

QUELQUES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES SIGNIFICATIVES 2017



Quelques exemples d'opérations, achats ou travaux prévus au Budget Primitif 2017

9 – QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX 2016

► Foncier :

Acquisitions de terrains nus, terrains bâtis, terrains de voirie, rénovations d'immeubles pour un montant total de 967 800 €.

► Bâtiments: (hors PPI et AP/CP) :

5 035 000 € dont Groupes Scolaires pour 800 000 €, Gymnases pour 432 000 €, Archives 204 000 €, Conservatoire 240 000 €, Eglises 408 000 €, Hôtel de ville 240 000 €, Médiathèque 192 000 €, Palais des Princes 408 000 €, Services Techniques 240 000 €.

► Direction des Systèmes de l'Information :

546 000 € dont 425 000 € pour le matériel informatique (300 000 € pour la Vidéosurveillance + Téléphonie + PC + Tableaux numériques interactifs) et 192 000 € pour les programmes et logiciels (Orange dans ma poche, logiciels Services Techniques, Marchés publics, Occupation du Domaine Public...).

► Affaires Scolaires :

346 330 € pour le renouvellement du matériel et du mobilier scolaire.

► Stationnement :

180 000 € pour la mise aux normes des horodateurs.

► Gestion Domaine Public :

197 000 € pour les frais d'étude de la digue de l'Aygues.

9 – QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX 2016

- ▶ **Parc Auto :**
348 000 € dont 10 véhicules électriques de service et utilitaires, 3 PL, 1 nacelle.
- ▶ **Espaces Verts :**
633 100 € dont 185 000 € d'aménagement de terrains 272 100 € de plantations.
- ▶ **Manifestations :**
313 500 € dont 120 000 € de chalets, 40 000 € de projecteurs pour le Théâtre Antique et 30 000 € d'illuminations.
- ▶ **Musée :**
124 700 € de restaurations de tableaux, toiles, céramiques, armoiries et encadrements.
- ▶ **Archives :**
65 000 € de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du silo nord.
- ▶ **Cimetières :**
400 000 € pour l'agrandissement des deux cimetières (Coudoulet et saint-clément).
- ▶ **Fonds de concours à l'Intercommunalité :**
Suite à la mise en place du pacte financier, notre Commune se reverse le droit d'attribuer un fonds de concours pouvant aller jusqu'à 3,5 M€.

10

LES BUDGETS ANNEXES

Eau

Pompes
Funèbres

Transport



Assainissement

Crématorium

Parking

10 - LES BUDGETS ANNEXES

- ▶ **Les Budgets Annexes** : Distincts du Budget Principal proprement dit, ils sont votés individuellement par l'assemblée délibérante. Etablis pour certains services locaux spécialisés (Eau, Assainissement, etc...), ils doivent s'équilibrer par leurs recettes propres.
- ▶ Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.
- ▶ **Notre commune gère six budgets annexes** : L'Eau, l'Assainissement, le Transport, le Parking Souterrain, les Pompes Funèbres et le Crématorium.
- ▶ **La difficulté vient**, pour notre Commune, des «petits budgets», pour lesquels il est difficile de voir les recettes augmenter dans la même proportion que les dépenses. Se pose alors le problème de l'équilibre budgétaire qui ne pourra se résoudre que par une diminution des dépenses (mais souvent à la marge car beaucoup restent obligatoires) ou par une augmentation des recettes quand cela reste possible et viable.
- ▶ **Chaque budget vit uniquement des recettes perçues de ses usagers**. Les dépenses doivent donc être en corrélation afin d'éviter le recours à l'emprunt. Tout comme pour le budget principal de la commune, toutes les dépenses sont donc étudiées au plus juste afin de pouvoir offrir à l'utilisateur un service de qualité à un moindre coût.

10 - LES BUDGETS ANNEXES

10.1 - SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Perspectives 2017 :

Travaux en lien avec les programmes municipaux et intercommunaux. Ces budgets restent dynamiques dans leurs travaux. Ils sont en délégation de Service Public auprès de la Lyonnaise des Eaux qui a la charge de l'exploitation alors que la commune a la charge des opérations d'investissement

Principales dépenses d'investissements en eau :

- Etude hydrogéologique sur la capacité du Rhône et étude du patrimoine réseau eau potable : 300 000 € ;
- Rénovation réseau rues Meyne Claire, Albert Belleruche et Antoine Yrondelle : 165 700 € HT ;
- Réhabilitation réseau ARC de Triomphe : 65 000€ ;
- Rénovation réseau chemin Meyne Claire : 180 000 €.

Principales dépenses d'investissement en assainissement :

- Etude mise en place d'un tamis: 25 000 € HT (estimatif) ;
- Rénovation réseau ER 92, ER 3, rues Meyne Claire, Albert Belleruche et Antoine Yrondelle : 108 000 € ;

10 - LES BUDGETS ANNEXES

10.2 - SERVICE DES POMPES FUNEBRES ET DU CREMATORIUM

Perspectives 2017 :

Ces deux Services ont été profondément remaniés en 2016, il a été procédé à leur regroupement physique afin de faciliter les démarches des usagers. Dans le même ordre d'idée, son organisation interne a été totalement repensée. Les importants excédents d'investissement vont fortement se réduire pour répondre au changement de réglementation, pour les travaux de regroupement des deux services et pour le renouvellement des véhicules et matériels.

Principales dépenses d'investissements pompes funèbres :

- Travaux de réhabilitation des locaux du Coudoulet pour 300 000 €.
- Achat de deux corbillards et un véhicule de transport pour 200 000 €.

Principales dépenses d'investissements crématorium :

- Mise aux normes de l'évacuation des fumées : 390 000 €.
- Réfection de la Salle de Cérémonie : 200 000 €.
- Réfection du four A : 70 000 €.

10 - LES BUDGETS ANNEXES

10.3 - PARKING SOUTERRAIN

Poursuite de l'activité en 2017. Les recettes proviennent des droits de stationnement du parking souterrain situé place Pourtoles. Il est à noter une augmentation des dépenses liées à de la maintenance ou de la mise aux normes qui viennent diminuer l'excédent cumulé constaté. Pour pallier cela, et coller à la réalité du temps de travail passé sur ce budget, la masse salariale que rembourse ce budget annexe au budget de la ville sera ramenée à 5% du salaire, au coût chargé, de l'agent concerné.

10.4 - TRANSPORTS

Créé en 2014, ce budget tourne à plein régime et de gros efforts sont consentis sur l'attractivité des transports en communs Orangeois. L'année 2017 sera axée sur l'aménagement d'abris bus et l'accessibilité handicapés ainsi que sur le renouvellement d'un bus et l'achat d'un mini-bus. Ce budget est financé par le versement transport ainsi que les redevances des usagers. Associé à une régie, il fonctionne à travers un marché public à bons de commande attribué à la Société TRANSDEV. Cette dernière désigne les Transports Orangeois sous le non de : Transport en Commun de la Ville d'Orange (TCVO).

CONCLUSION

Après trois budgets votés, avec la perte des compétences transférées à la Communauté de Commune des Pays de Rhône et Ouvèze, force est de constater que *notre budget principal reste dynamique*.

Malgré le retrait de l'Etat dans le versement de ses dotations ou dans le transfert de compétences non financées, Orange capitalise sur sa bonne gestion passée pour proposer un budget sincère et équilibré.

Après une année 2016 gérée avec vigilance et conformément à sa ligne de conduite, la municipalité maintiendra en 2017 son niveau d'offres en matière de services, *tout en augmentant fortement ses travaux d'équipements et d'infrastructures à destination des Orangeois*.

Déchargée de toute dette, *baissant continuellement ses taux d'imposition de façon très significative cette année (-5,00%)* et maîtrisant ses dépenses, Orange est une commune unanimement reconnue pour sa parfaite administration des deniers publics.

La Trésorerie d'Orange fait d'ailleurs ressortir cette bonne santé financière au travers de divers rapports ou analyses.

Notre commune restera par ailleurs, attentive aux nouvelles réformes, transfert de compétences ou projets afin de ne pas dégrader sa situation financière.

GLOSSAIRE

A.P./C.P. : Autorisation de Programme / Crédit de Paiement : Une autorisation de programme consiste à valider, par un vote, une opération de travaux pour un nombre d'années et un montant définis sans avoir à y revenir sauf changement. Un crédit de paiement est annuel et il se répartit sur la durée du montant de l'autorisation de programme. Il peut être ajustable d'année en année au vu de la réalisation des travaux.

C.F.E. : Contribution Foncière des Entreprises : Elle est basée uniquement sur les biens, de l'entreprise, soumis à la taxe foncière.

C.R.F.P. : Contribution au Redressement des Finances Publiques : Le bloc Communal contribue, par la minoration de sa DGF, au remboursement de la dette de l'Etat.

C.V.A.E. : Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises : Elle est due par les entreprises et les travailleurs indépendants qui réalisent un chiffre d'affaires à partir d'un certain montant et est calculée en fonction de la valeur ajoutée produite par l'entreprise. Elle est une des deux composantes de la Contribution Economique Territoriale(CET), elle-même succédant à la taxe professionnelle.

D.A.C.O.M. : Dotation d'Aménagement des Communes d'Outre-Mer : Elle est l'assemblage de plusieurs dotations (DGF, DSU, DSR et DNP) tenant compte des spécificités des Communes d'Outre-mer.

D.E.T.R. : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : Elle est attribuée aux Communes répondant à certaines conditions démographiques et de richesse fiscale.

GLOSSAIRE

D.G.C.L. : Direction Générales des Collectivités Locales.

D.G.F. : Dotation Globale de Fonctionnement : Principale dotation de l'Etat pour le fonctionnement des Communes.

D.I. : Dotation d'Intercommunalité : Composante fixe de la DGF, elle se combine avec la Dotation de compensation.

D.S.R. : Dotation de Solidarité Rurale : Versée par l'Etat aux Communes Rurales les moins favorisées afin de préserver un niveau social satisfaisant.

D.S.U.C.S. : Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale : Versée par l'Etat aux Communes Urbaines les moins favorisées.

E.P.C.I. : Etablissement Public de Coopération Intercommunale : Regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ».

F.M.D.I. : Fond de Mobilisation Départemental pour l'Insertion.

F.P.U. : Fiscalité Professionnelle Unique : Les EPCI se substituent à leurs communes membres pour l'application des dispositions relatives à l'ensemble de la fiscalité professionnelle.

GLOSSAIRE

F.S.I.L. : Fonds de Soutien de l'Investissement Local : Destiné à soutenir l'investissement des communes et des intercommunalités, ce fonds vise à obtenir un effet significatif et rapide sur l'investissement local, facteur de croissance et d'emploi.

G.V.T. : Glissement Vieillesse Technicité : Il s'agit de l'augmentation naturelle du « coût » d'un fonctionnaire dû à son ancienneté, à sa réussite professionnelle et à ses avancements de grades.

L.F.I. : Loi de Finances initiale : Loi prévoyant et autorisant, pour chaque année civile, l'ensemble des ressources et des charges de l'État. Elle est modifiée en cours d'année par la Loi de Finances Corrective.

N.A.P. : Nouvelles Activités Périscolaires : Ce sont dispositifs d'animation périscolaire mis en place pour les élèves dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

N.B.I. : Nouvelle Bonification Indiciaire : Elle est attachée à certains emplois impliquant l'exercice d'une responsabilité ou la mise en œuvre d'une technicité particulière . Elle est attribuée sous forme d'un nombre de points d'indice majorés qui s'ajoutent au traitement principal.

P.P.C.R. : Parcours Professionnel des Carrières et Rémunérations : Pour le Gouvernement, c'est la modernisation du statut et l'adaptation de l'action publique aux évolutions de la société qui sont en jeu. Il a pour but de moderniser le statut général des fonctionnaires et revaloriser leur carrière.

GLOSSAIRE

P.I.B. : Produit Intérieur Brut : Il mesure le niveau de production d'un Pays.

P.P.I. : Programme Pluriannuel d'Investissement : Le PPI consiste à étalonner sur plusieurs années les gros projets d'investissement afin de pouvoir les catégoriser par ordre chronologique. Cela permet d'avoir une vision de prospective et de pouvoir prévoir les crédits nécessaires à leur réalisation.

R.I.F.S.E.E.P. : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel : Le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat.

R.R.F. : Recettes Réelles de Fonctionnement : Recettes de fonctionnement donnant lieu à un encaissement réel contrairement aux recettes d'ordres qui sont juste des transferts sans décaissement.

R.T.T. : Réduction du temps de travail : Suite à la réforme des 35 heures, les salariés effectuant plus d'heures se voient créditer ces dépassements sous forme de jours de congés RTT.

S.D.C.I. : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : Document destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans chaque département.

